

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2865

11 décembre 2007

### SOMMAIRE

Alinea S.A. ....	137497	Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl .....	137482
Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l. ....	137482	Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l. .....	137491
Azzalay & Co S.A. ....	137484	Magnetar Capital Fund Luxembourg II ..	137517
BPT Hansa S.à r.l. ....	137483	McPherson Madden & Cie .....	137514
Caffé Centrale .....	137482	Metropolitan Properties S.à r.l. ....	137487
Capital International Fund Japan Manage- ment Company S.A. ....	137474	Mirix Finances S.A. ....	137485
Capital International UK Fund Manage- ment Company S.A. ....	137474	Misurf S.A. ....	137487
Carrera Invest S.A. ....	137483	Oak Finco .....	137519
Cellgate S.à r.l. ....	137492	Oxus Holding S.A. ....	137488
CL & GP International S.A. ....	137487	Pamiju s.c.i. ....	137512
Couleurs d'Ailleurs Sàrl .....	137484	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ....	137516
Crab International S.A. ....	137486	Paypal Holdings S.A. ....	137516
Crystal Car Properties S.à r.l. ....	137505	Peehold S.A. ....	137496
Danidin .....	137489	Protein System .....	137482
Demy Schandeler S.à r.l. ....	137489	Proxima Capital Investment .....	137520
DV International S.A. (DVI S.A.) .....	137489	Sabcolux S.A. ....	137493
Eairy Moar S.à r.l. ....	137496	SABIC Innovative Plastics International Luxembourg S.à r.l. ....	137520
Eikon Invest III S.A. ....	137492	SCFF Société de Commerce Foncier et Fi- nancier S.A. ....	137488
Eikon Mezzanine Invest IV Holding S.A. .....	137515	Sentic Investments S.à r.l. ....	137492
El-Maxi S.A. ....	137486	Sentic Investments S.à r.l. ....	137484
Ernst & Young .....	137514	Société Financière pour les Pays d'Outre- Mer S.A. ....	137496
FIA Holdings S.à r.l. ....	137496	TBU-4 International S.A. ....	137484
Fortis L Capital .....	137520	Tolosa Holding S.à r.l. ....	137482
Jetix Europe Properties S.à r.l. ....	137482	Vittoria Corporation S.à r.l. ....	137488
KBD S.A. ....	137485		
Les Rossignols S.A. 1850 .....	137485		
Lincolnwood S.à r.l. ....	137486		

**Capital International Fund Japan Management Company S.A., Société Anonyme,  
(anc. Capital International UK Fund Management Company S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 65.602.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Shareholders») of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Corporation»), incorporated by a deed of notary Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, dated 30 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 622 of 1st September 1998, the articles of incorporation of which (the «Articles of Incorporation») have been last amended by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 9 January 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N ° 179 of 25 January 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number B 65.602.

The extraordinary general meeting is declared open at 5 p.m. and was presided by Mr Guillaume Gellé, lawyer, residing professionally in Luxembourg, appointed as chairman (the «Chairman»),

who appointed as secretary Mr Emmanuel Gutton, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Mara Marangelli, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The proxies of the Shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the Shareholders present, the proxies of the Shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The attendance list of the meeting shows that out of one thousand six hundred and fifty (1,650) shares representing the entire corporate capital of the Corporation, all shares are represented at the present extraordinary general meeting of Shareholders. The entire corporate capital of the Corporation being represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the Agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iii) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda (the «Agenda»):

*Agenda:*

1 To change the name of the Corporation from CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. to CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN MANAGEMENT COMPANY S.A. and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to reflect such change.

2 To amend Article 3 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«The purpose of the Corporation is the administration and management of CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organised under Luxembourg law (the «Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship of interests in the Fund.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units or shares of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by chapter fourteen of the law of twentieth December two thousand and two, governing undertakings for collective investment and amendments thereto.»

3 To increase the Corporation's subscribed capital by an amount of thirty-five thousand dollars (USD 35,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and sixty five thousand dollars (USD 165,000.-) divided into one thousand six hundred and fifty (1,650) shares, each share with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-) to two hundred thousand dollars (USD 200,000.-) divided into two thousand (2,000) shares, each share with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-).

4 To issue three hundred fifty (350) new shares so as to raise the number of shares from one thousand six hundred and fifty (1,650) shares to two thousand (2,000) shares, having the same rights and privileges as those attached to the

existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Shareholders resolving on the proposed capital increase.

5 To have all three hundred fifty (350) new shares with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-) subscribed by CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, California, CA 90071-1447, United States of America, subject to the waiver by CAPITAL INTERNATIONAL, INC., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, California, CA 90071-1447, United States of America of its preferential subscription right with respect to such shares and to have payment in full of each of these shares by a contribution in cash in aggregate amount of thirty five thousand dollars (USD 35,000.-).

6 To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 3 to 5 of the Agenda.

7 To authorise any employee of J. P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. to record the capital increase in the share register of the Corporation and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

8 To transfer the registered office of the Corporation from 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg) to 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

9 To amend the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«The registered office of the Corporation is established in the commune of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg and may be transferred to any place within the commune of Luxembourg by resolution of the board of directors.»

10 To add the two following paragraphs at the end of Article 9 of the Articles of Incorporation:

«Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers expressed in the English language or in any other language as the board of directors may decide to accept. Any ballot paper shall contain the mentions and indications as required by the board of directors, which may include inter alia: (i) the name and registered address of the relevant shareholder and/or their shareholder account number with the Corporation, (ii) the total number of shares held by the relevant shareholder, (iii) the agenda of the general meeting, (iv) if the shareholder's is not voting identically for all of his shares (which the Corporation may presume is the case absent any indication to the contrary), indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution. The ballot papers shall be delivered by hand, by post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Corporation or by fax at the fax number of the registered office of the Corporation. Any ballot paper which does not bear any of the mentions or indications as required by the board of directors and/or is received by the Corporation after the deadline as determined by the board of directors shall be considered void and shall be disregarded for quorum purposes.»

11 To amend the first paragraph of Article 12 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.»

12 To amend the third paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«In the event that any director or officer of the Corporation may have any Personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving THE CAPITAL GROUP COMPANIES, INC. or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion. The preceding provisions do not apply if the decisions of the board of directors concern the current operations of the Corporation entered into under normal conditions.»

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolutions have been adopted each time by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders resolved to change the name of the Corporation from CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. to CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN MANAGEMENT COMPANY S.A. and to amend Article 1 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN MANAGEMENT COMPANY S.A.»

*Second resolution*

The Shareholders resolved to amend Article 3 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«The purpose of the Corporation is the administration and management of CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organised under Luxembourg law (the «Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship of interests in the Fund.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units or shares of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by chapter fourteen of the law of twentieth December two thousand and two, governing undertakings for collective investment and amendments thereto.»

*Third resolution*

The Shareholders resolved to increase the Corporation's subscribed capital by an amount of thirty five thousand dollars (USD 35,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and sixty-five thousand dollars (USD 165,000.-) divided into one thousand six hundred and fifty (1,650) shares, each share with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-) to two hundred thousand dollars (USD 200,000.-) divided into two thousand (2,000) shares, each share with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-).

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to issue three hundred fifty (350) new shares so as to raise the number of shares from one thousand six hundred and fifty (1,650) shares to two thousand (2,000) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to acknowledge that CAPITAL INTERNATIONAL, Inc., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, California, CA 90071-1447, United States of America, has waived its preferential subscription right and resolved to accept the subscription by CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, Inc., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, California, CA 90071-1447, United States of America to all three hundred fifty (350) new shares with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-).

Thereupon, CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, Inc., above mentioned, represented by Mr. Emmanuel Gutton, pre mentioned, by virtue of a proxy given under private seal on 19 October 2007, declared to subscribe to three hundred fifty (350) new shares at a par value of one hundred dollar (USD 100.-) each and to entirely pay-up in cash each share being in aggregate amount of thirty five thousand dollars (USD 35,000.-), proof of which has been given to the undersigned notary.

*Sixth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«The corporate capital is set at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-), consisting of two thousand (2,000) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share.»

*Seventh resolution*

The Shareholders resolved to authorise any employee of J. P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. to record the capital increase in the share register of the Corporation and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

*Eighth resolution*

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Corporation from 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg) to 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

*Ninth resolution*

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«The registered office of the Corporation is established in the commune of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg and may be transferred to any place within the commune of Luxembourg by resolution of the board of directors.»

*Tenth resolution*

The Shareholders resolved to add the two following paragraphs at the end of Article 9 of the Articles of Incorporation:

«Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers expressed in the English language or in any other language as the board of directors may decide to accept. Any ballot paper shall contain the mentions and indications as required by the board of directors, which may include inter alia: (i) the name and registered address of the relevant shareholder and/or their shareholder account number with the Corporation, (ii) the total number of shares held by the relevant shareholder, (iii) the agenda of the general meeting, (iv) if the shareholder's is not voting identically for all of his shares (which the Corporation may presume is the case absent any indication to the contrary), indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution. The ballot papers shall be delivered by hand, by post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Corporation or by fax at the fax number of the registered office of the Corporation. Any ballot paper which does not bear any of the mentions or indications as required by the board of directors and/or is received by the Corporation after the deadline as determined by the board of directors shall be considered void and shall be disregarded for quorum purposes.»

*Eleventh resolution*

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of Article 12 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.»

*Twelfth resolution*

The Shareholders resolved to amend the third paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

«In the event that any director or officer of the Corporation may have any Personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving THE CAPITAL GROUP COMPANIES, INC. or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion. The preceding provisions do not apply if the decisions of the board of directors concern the current operations of the Corporation entered into under normal conditions.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was then adjourned.

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 24,667.86.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by French translation. Upon request of the same between the English version and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg on the date named on the beginning.

The document having been read, the members of the board of the meeting signed together with the undersigned notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de la société CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 juillet 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 622 en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 janvier 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 179 du 25 janvier 2006 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 65.602.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Guillaume Gellé, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommé comme président (le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Gutton, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Mara Marangelli, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) Les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) Il ressort de la liste de présence dressée que sur les 1.650 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, la totalité des actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée et les Actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour avant la tenue de la présente assemblée, aucune notice de convocation n'était nécessaire.

(iii) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant (l'«Ordre du Jour»):

#### *Ordre du jour:*

1 Changement du nom de la Société de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. à CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN MANAGEMENT COMPANY S.A. et modification de l'Article 1<sup>er</sup> des Statuts pour refléter ledit changement.

2 Modification de l'Article 3 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«L'objet de la Société est l'administration et la gestion de CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par la loi luxembourgeoise (le «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans le fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte du Fonds et des propriétaires de parts ou d'actions du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toujours dans les limites énumérées au chapitre quatorze de la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif et des lois modificatives.»

3 Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de trente cinq mille dollars (35.000,- USD) de manière à porter le capital de son montant actuel de cent soixante cinq mille dollars (165.000,- USD) divisé en mille six cent cinquante (1.650) actions, ayant une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) chacune, à deux cent mille dollars (200.000,- USD) divisé en deux mille (2.000) actions, chacune avec une valeur nominale de cent dollars (100,- USD).

4 Emission de trois cent cinquante (350) nouvelles actions, de manière à porter le nombre d'actions de mille six cent cinquante (1.650) actions à deux mille (2.000) actions, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des Actionnaires de procéder à l'augmentation de capital proposée.

5 Acceptation de la souscription de toutes les trois cent cinquante (350) nouvelles actions par CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., une société existant sous les lois de l'État de Californie (États-Unis) et ayant son siège social à 333, South Hope Street, Los Angeles, Californie, CA 90071-1447, États-Unis, sous réserve de la renonciation par

CAPITAL INTERNATIONAL, INC., une société existant sous les lois de l'État de Californie (États-Unis) et ayant son siège social à 333, South Hope Street, Los Angeles, Californie, CA 90071-1447, États-Unis à son droit préférentiel de souscription portant sur de telles actions et acceptation du paiement en espèce pour l'émission de telles nouvelles actions d'une valeur globale de trente cinq mille dollars (35.000,- USD).

6 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points 3 à 5 du présent Agenda.

7 Autorisation donnée à tout employé de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. pour enregistrer l'augmentation de capital dans le registre de la Société et accomplir toute formalité nécessaire en lien avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et le Mémorial C.

8 Transfert du siège social de la Société du 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

9 Modification du premier paragraphe de l'Article 4 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et pourra être transféré à toute autre adresse dans la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration.»

10 Ajout des deux paragraphes suivants à la fin de l'Article 9 des Statuts:

«Les actionnaires qui participent aux assemblées générales des actionnaires par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

Les actionnaires sont autorisés à voter par formulaires rédigés en langue anglaise ou dans toute autre langue que le conseil d'administration déciderait d'accepter. Tout formulaire devra contenir les mentions et indications requises par le conseil d'administration, lesquelles devront comprendre notamment: (i) le nom et l'adresse enregistrée de l'actionnaire concerné et/ou son numéro de compte au sein de la Société, (ii) le nombre total des actions détenues par l'actionnaire concerné, (iii) l'ordre du jour de l'assemblée générale, (iv) si l'actionnaire ne vote pas de façon identique pour chacune de ses actions (ce que la Société présumera en l'absence d'indication contraire), l'indication par l'actionnaire concerné, par rapport à chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions avec lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée. Les formulaires seront délivrés en main propre, par la poste, par service de courrier spécial utilisant une société de courrier internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro de fax du siège social de la Société. Tout formulaire qui ne porte pas l'une quelconque des mentions ou indications telles que requises par le conseil d'administration et/ou est reçu par la Société après que le délai fixé par le conseil d'administration est échu sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.»

11 Modification du premier paragraphe de l'Article 12 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

12 Modification du troisième paragraphe de l'Article 15 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec THE CAPITAL GROUP COMPANIES, INC. ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer. Les dispositions précédentes ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.»

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de son Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré son Ordre du Jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à chaque fois à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Actionnaires décident de changer le nom de la Société de CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. en CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN MANAGEMENT COMPANY S.A. et modifier l'Article 1<sup>er</sup> des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN MANAGEMENT COMPANY S.A.»

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 3 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«L'objet de la Société est l'administration et la gestion de CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN, fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par la loi luxembourgeoise, (le «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans le fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte du Fonds et des propriétaires de parts du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toujours dans les limites énumérées au chapitre quatorze de la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif et des lois modificatives.»

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trente-cinq mille dollars (35.000,- USD) de manière à porter le capital de son montant actuel de cent soixante-cinq mille dollars (165.000,- USD) divisé en mille six cent cinquante (1.650) actions, ayant une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) chacune, à deux cent mille dollars (200.000,- USD) divisé en deux mille (2.000) actions, chacune avec une valeur nominale de cent dollars (100,- USD).

#### *Quatrième résolution*

Les Actionnaires décident d'émettre trois cent cinquante nouvelles actions de manière à porter le nombre d'actions de mille six cent cinquante (1.650) actions à deux mille (2.000) actions, chaque action ayant une valeur nominale de cent dollars (100,- USD), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des Actionnaires de procéder à l'augmentation de capital proposée.

#### *Cinquième résolution*

Les Actionnaires décident de prendre note que CAPITAL INTERNATIONAL, INC., une société existant sous les lois de l'État de Californie, (Etats-Unis), et ayant son siège social à 333, South Hope Street, Los Angeles, Californie, CA 90071-1447, États-Unis a renoncé à son droit préférentiel de souscription, et décident d'accepter la souscription par CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., une société existant sous les lois de l'État de Californie, (Etats-Unis), et ayant son siège social à 333, South Hope Street, Los Angeles, Californie, CA 90071-1447, États-Unis de la totalité des trois cent cinquante (350) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent dollars (100,- USD).

A la suite de quoi, CAPITAL INTERNATIONAL, INC., mentionnée ci-dessus, représentée par Monsieur Emmanuel Gutton, désigné au préalable en vertu d'un mandat donné sous seing privé le 19 octobre 2007, déclare souscrire trois cent cinquante (350) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) chacune, et de libérer entièrement chaque action par un paiement en espèces pour un montant total de trente-cinq mille dollars (35.000,- USD) dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

#### *Sixième résolution*

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) par action.»

#### *Septième résolution*

Les Actionnaires décident d'autoriser tout employé de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. à enregistrer l'augmentation de capital dans le registre de la Société et accomplir toute formalité nécessaire en lien avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et le Mémorial C.

#### *Huitième résolution*

Les Actionnaires décident de transférer le siège social de la Société du 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Neuvième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'Article 4 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et pourra être transféré à toute autre adresse dans la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration.»



*Dixième résolution*

Les Actionnaires décident d'ajouter les deux paragraphes suivants à la fin de l'Article 9 des Statuts:

«Les actionnaires qui participent aux assemblées générales des actionnaires par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

Les actionnaires sont autorisés à voter par formulaires rédigés en langue anglaise ou dans toute autre langue que le conseil d'administration déciderait d'accepter. Tout formulaire devra contenir les mentions et indications requises par le conseil d'administration, lesquelles devront comprendre notamment: (i) le nom et l'adresse enregistrée de l'actionnaire concerné et/ou son numéro de compte au sein de la Société, (ii) le nombre total des actions détenues par l'actionnaire concerné, (iii) l'ordre du jour de l'assemblée générale, (iv) si l'actionnaire ne vote pas de façon identique pour chacune de ses actions (ce que la Société présumera en l'absence d'indication contraire), l'indication par l'actionnaire concerné, par rapport à chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions avec lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée. Les formulaires seront délivrés en main propre, par la poste, par service de courrier spécial utilisant une société de courrier internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro de fax du siège social de la Société. Tout formulaire qui ne porte pas l'une quelconque des mentions ou indications telles que requises par le conseil d'administration et/ou est reçu par la Société après que le délai fixé par le conseil d'administration est échu sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.»

*Onzième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'Article 12 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

*Douzième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier le troisième paragraphe de l'Article 15 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

«Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec THE CAPITAL GROUP COMPANIES, INC. ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer. Les dispositions précédentes ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 24.667,86.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ EUR 3.000,-

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: G. Gellé, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007. Relation: LAC/2007/32634. — Reçu 247,07 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007139307/242/449.

(070166491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

**Asia Alternatives Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 127.149.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49431 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136982/211/11.

(070159249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Tolosa Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.511.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49359 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136984/211/12.

(070159150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Caffé Centrale, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 136, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 63.011.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136854/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00406. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Protein System, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 64, rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee.  
R.C.S. Luxembourg B 63.331.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49527 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136985/211/11.

(070158794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Jetix Europe Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 72.308.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49383 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136986/211/11.

(070159182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**BPT Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007136979/242/13.

(070159042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Carrera Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.955.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 22 octobre 2007*

- 1) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 5) Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 6) Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 7) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 8) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour CARRERA INVEST S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007136463/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**TBU-4 International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.920.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49403 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136994/211/11.

(070159270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Sentic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.478.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,  
en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 486 du 7 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SENTIC INVESTMENTS S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007137052/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03594. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Azzalay & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 92.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2007.

Pour la société  
M. Decker  
Notaire

Référence de publication: 2007137002/241/13.

(070158850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Couleurs d'Ailleurs Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2007.

Pour la société  
M<sup>e</sup> M. Decker  
Notaire

Référence de publication: 2007137003/241/13.

(070158834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Mirix Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 91.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2007.

*Pour la société*

M. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007137001/241/13.

(070158859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Les Rossignols S.A. 1850, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 54.830.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 avril 1996,  
acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 384 du 9 août 1996.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Signatures*

Référence de publication: 2007137060/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03616. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070158920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**KBD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 124.376.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Salvatore Desiderio en qualité de Président du Conseil du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / V. Thill

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007137135/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00929. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**EI-Maxi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 122.271.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 octobre 2007*

## EXTRAIT

Première résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes ABAX AUDIT par l'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA, dont le siège se trouve 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l'assemblée générale*

Signature

Référence de publication: 2007137146/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Crab International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.366.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / V. Thill

Référence de publication: 2007137139/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Lincolnwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.409.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 463 du 3 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINCOLNWOOD S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007137156/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03619. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**CL & GP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.438.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2007*

Monsieur Vegas-Pieroni Louis, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec pouvoir de signature B en remplacement de Madame Scheifer-Gillen Romaine démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

CL & GP INTERNATIONAL S.A.

R. Donati

Administrateur

Référence de publication: 2007137157/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Metropolitan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.672.

*Extrait du contrat de cession de parts signé le 31 août 2007*

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 31 août 2007, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 28,622 parts sociales de classe A transférées de HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., ayant son siège social aux 2/8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg.

Le 7 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007137159/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Misurf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.690.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 novembre 2007*

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Bartolucci Gabriele et Monsieur Kara Mohammed sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Donati Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

MISURF S.A.

M. Kara / A. Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137155/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Oxus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.590.

—  
*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 novembre 2007*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de OXUS HOLDING SA («la société») qui s'est tenue le 2 novembre 2007, il a été décidé comme suit:

- de nommer la société C.A.S. SERVICES S.A., avec siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que commissaire-aux-comptes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui devra se tenir en 2012.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2007137158/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Vittoria Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

—  
L'Associé unique de VITTORIA CORPORATION S.à r.l. (la «Société») a pris les résolutions suivantes en date du 25 octobre 2007:

- de nommer M. James Turner ayant son adresse professionnelle au 160, Queen Victoria Street, London EC4V 4QQ, United Kingdom, en qualité de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007137162/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.077.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 49499 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007136991/211/11.

(070159236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---



**DV International S.A. (DVI S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 94.096.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49346 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136992/211/11.

(070159243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Danidin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.239.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 999 du 27 décembre 1999 et modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 8 avril 2005, acte publié au Mémorial C n° 1349 du 13 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANIDIN  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007137055/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03604. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Demy Schandeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 133.481.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Joël Schandeler, employé privé, né le 26 septembre 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8460 Eischen, 44 rue de Clairefontaine.
2. Monsieur Gaston Schandeler, employé privé, né le 12 février 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8295 Keispelt, 88, rue de Kehlen.
3. Monsieur Laurent Schandeler, employé privé, né le 28 juillet 1968 à Luxembourg, demeurant à L-8295 Keispelt, 16, rue de Kehlen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, siège, durée, objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de DEMY SCHANDELER S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport de personnes et de biens, l'exploitation d'une ou de plusieurs agences de voyage, l'achat, la vente et la réparation de matériel roulant et autre, la location de véhicules automoteurs sans chauffeur ainsi que la vente de boissons et de produits de petite restauration.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

## **Titre II. Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille euros (€ 120.000,-) représenté par cent vingt(120) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. En cas de mort d'un des associés, ses parts ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises aux héritiers respectivement ayant-droite de l'associé décédé.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

#### **Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre V. Dissolution, liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Souscription*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Joel Schandeier, prénommé quarante parts sociales . . . . .	40
2. Gaston Schandeler, prénommé, quarante parts sociales . . . . .	40
3. Laurent Schandeler, prénommé, quarante parts sociales . . . . .	40
Total: cent vingt parts sociales . . . . .	120

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cent vingt mille euros (€ 120.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée Messieurs Joël Schandeler, Gaston Schandeler et Laurent Schandeler.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux de ses gérants.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schandeler, G. Schandeler, L. Schandeler, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2007. Mersch/2007/1618. — Reçu 1200 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007137035/243/123.

(070159272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

#### **Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.219.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49365 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136990/211/11.

(070159218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Cellgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.014.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49423 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136993/211/11.

(070159264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Sentic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.478.

---

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 486 du 7 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SENTIC INVESTMENTS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007137051/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03590. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Eikon Invest III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.133.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007*

- La démission du Commissaire aux comptes, Co-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

- La démission de ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

EIKON INVEST III HOLDING S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Director / Director

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg on October 19, 2007*

- The resignation of the Statutory Auditor, Co-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy

EIKON INVEST III HOLDING S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Director / Director

Référence de publication: 2007137090/795/45.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04048. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

### **Sabcolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 133.477.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze octobre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) SABCOBEL HEIDI FRIGOS NV, avec siège social à B-Sint-Niklaas, Industriepark-West 62, RPM Dendermonde, ici représentée par ses deux administrateurs-délégués:

- Madame Christel Coppens, demeurant à B-9140 Elversele, Steenweg Hulst-Lessen 88, et Monsieur Herwig Coppens, demeurant à Ringlaan 4, B-2240 Zandhoven,

2) Monsieur Josef Striegel, frigoriste, né le 19 mars 1963 à Freiburg im Breisgau, demeurant à D-Emmendingen, 33, Roethestrasse,

3) Monsieur Philippe Jacques, frigoriste, né le 19 mai 1961 à Saint-Dizier, demeurant à F-Terville, 1, rue du Marché,

4) Monsieur Christophe Nazzari, frigoriste, né le 13 juillet 1966 à Trieux, demeurant à F-Avril, 1, rue de Trieux.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SABCOLUX S.A.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet social:

L'achat, la manufacture, la vente, la fabrication, l'installation, l'importation et l'exportation d'installations frigorifiques, de congélateurs, de réfrigérateurs et de tous matériaux électriques de quelque nature qu'ils soient; sans exclusion quelconque et concernant tout ce qui pourrait soit directement, soit indirectement s'y rapporter.

La société peut également faire le commerce de tout article susceptible d'être conservé dans des installations frigorifiques.

Pour la réalisation de cet objet social tous moyens et toutes transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières jugées appropriées pourront être mises en œuvre, et ceci aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut s'intéresser par apport, participation, fusion ou quelque autre moyen dans toutes sociétés ayant un objet social identique, semblable ou similaire. Elle peut effectuer toute transaction se rapportant directement ou indirectement, entièrement ou partiellement à son objet social et étant susceptible de développer celui-ci.

Cette énumération n'est pas limitative et doit être interprétée dans le sens le plus large du terme.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros),- représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre 2008.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

La dénomination sociale ne peut être changée que par une résolution prise à l'unanimité par tous les actionnaires.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
- SABCOBEL HEIDI FRIGOS NV, prénommée . . . . .	1.000
- M. Josef Striegel, prénommé . . . . .	1.000
- M. Philippe Jacques, prénommé . . . . .	1.000
- M. Christophe Nazzari, prénommé . . . . .	1.000
Total: quatre mille . . . . .	4.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 40.000,- (quarante mille euros) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire - rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.800,- €.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - 1.- SABCOBEL HEIDI FRIGOS NV, avec siège social à B-Sint-Niklaas, Industriepark-West 62, RPM Dendermonde,
  - 2.- Monsieur Josef Striegel, frigoriste, né le 19 mars 1963 à Freiburg im Breisgau, demeurant à D-Emmendingen, 33, Roethestrasse,
  - 3.- Monsieur Philippe Jacques, frigoriste, né le 19 mai 1961 à Saint-Dizier, demeurant à F-Terville, 1, rue du Marché,
  - 4.- Monsieur Christophe Nazzari, frigoriste, né le 13 juillet 1966 à Trieux, demeurant à F-Avril, 1, rue de Trieux.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
HRT REVISION S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- 5) Monsieur Philippe Jacques, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
- 6) L'adresse de la société est fixée à 1, rue Lankelz, L-4205 Esch-sur-Alzette.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Coppens, H. Coppens, J. Striegel, P. Jacques, C. Nazzari, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007. Relation: LAC/ 2007/32716. — Reçu 400 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007137065/212/133.

(070159136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 124.275.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49548 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136995/211/11.

(070159289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Eairy Moar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 97.602.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49541 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007136996/211/11.

(070159297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Peehold S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.066.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n ° 917 du 8 septembre 2003 et modifiée par-devant le même notaire, en date du 26 août 2004, acte publié au Mémorial C n ° 1148 du 13 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEEHOLD S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007137058/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03614. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 58.649.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 octobre 2007.

*Le conseil d'administration*

O. Conrard / S. De Meo

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007137115/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03433. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Alinea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 133.503.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PARFININDUS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B number 56.469, with registered office in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

here represented by Mr Bertrand Leyder, private employee, residing professionally in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 24, 2007.

Which proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société anonyme*, under the name of ALINEA S.A. (hereinafter the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**II. Social Capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two (2) directors or, if the Company has only one (1) director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two (2) directors or, if the Company has only one (1) director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### III. General meetings of Shareholders, Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of April at two pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or by any similar mean of communication.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not to be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the provisions of the Law.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other mean of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) directors. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly, in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## **V. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## **VI. Accounting year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by PARFININDUS S.à.r.l., above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately

information are estimated at approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

a) Mr Stéphane Morelle, chartered accountant, born on 15 June 1975 in Thionville (France), residing professionally in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

b) Mr Frédéric Monceau, chartered accountant, born on 23 November 1976 in Metz (France), residing professionally in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

c) Mr Joeri Steeman, chartered accountant, born on 11 June 1966 in Wilrijk (Belgium), residing professionally in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

3) The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

Mr Pascoal Da Silva, accountant, born on 2 July 1979 in Montreuil (France), residing professionally in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

4. The mandate of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the accounts of the accounting year 2012.

5. The address of the Company is set at 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PARFININDUS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 56.469, avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

ici représentée par Monsieur Bertrand Leyder, employé privé demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de ALINEA S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de

la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égal propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois d'avril à quatorze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un (1) président et pourra également choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment

de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera ces documents.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été souscrites par PARFININDUS S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires aux comptes à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
  - a) Monsieur Stéphane Morelle, expert-comptable, né le 15 juin 1975 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg,
  - b) Monsieur Frédéric Monceau, expert-comptable, né le 23 novembre 1976 à Metz (France), demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg,
  - c) Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, né le 11 juin 1966 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.
3. A été nommé commissaire aux comptes de la Société:  
Monsieur Pascoal Da Silva, comptable, né le 2 juillet 1979 à Montreuil (France), demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2012.
5. L'adresse de la Société est établie au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Leyder, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007. LAC/2007/33555. - Reçu 310 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007137910/5770/423.

(070159759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.



**Crystal Car Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.360.125,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.613.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, at 4.00 p.m.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CRYSTAL CAR PROPERTIES, Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114 613 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup> - 1007 of May 23, 2006.

There appeared:

1) PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125 676, holder of 470 (four hundred seventy) shares in the share capital of the Company,

represented by Mr Richard Desgropes, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007,

2) PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP, SECS, a corporate partnership (société en commandite simple), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123 185, holder of 30 (thirty) shares in the share capital of the Company

represented by Mr Richard Desgropes, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,359,375 (one million three hundred fifty-nine thousand three hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 1,371,875 (one million three hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-five euro), by the issuance of 54,375 (fifty-four thousand three hundred seventy-five) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, having the same rights as the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above, it being understood that an amount of EUR 762 (seven hundred sixty-two euro) shall be allocated to the share premium reserve of the Company;

4. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 11,750 (eleven thousand seven hundred fifty euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 1,371,875 (one million three hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 54,875 (fifty-four thousand eight hundred seventy-five) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 1,360,125 (one million three hundred sixty thousand one hundred twenty-five euro) by way of the cancellation of 470 (four hundred seventy) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) Sàrl of all its assets and liabilities;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the increase and decrease of the share capital adopted under items 2. and 4. above;

6. Amendment of article 16 of the Articles, so that the financial year of the Company shall close on June 30 of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on January 1, 2007, shall be closed on June 30, 2007

7. Amendment of article 17 of the Articles;

8. Amendment of article 19 of the Articles;

9. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and to any employee of WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company;

10. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously resolves on the following:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company Company by an amount of EUR 1,359,375 (one million three hundred fifty-nine thousand three hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 1,371,875 (one million three hundred seventy one thousand eight hundred seventy-five euro), by the issuance of 54,375 (fifty-four thousand three hundred seventy-five) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) eac, having the same rights as the existing shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and payment*

PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP, SECS, represented as stated above (PENGANA SECS), declares that it subscribes to 3,234 (three thousand two hundred thirty-four) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, having the same rights as the existing shares, in the Company and to fully up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 81,608 (eighty-one thousand six hundred eight euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 80,850 (eighty thousand eight hundred fifty euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 758 (seven hundred fifty-eight euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of EUR 81,608 (eighty-one thousand six hundred eight euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., represented as stated above, (PENGANA), declares to subscribe to 51,141 (fifty-one thousand one hundred forty-one) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, having the same rights as the existing shares, in the Company and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, except for those assets contributed to MARTYN PROPERTIES S.A. (to be renamed MARTYN PROPERTIES Sàrl), a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109 858 (MARTYN), RIVER PROPERTIES S.A. (to be renamed RIVER PROPERTIES Sàrl), a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L - 1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108 143 (River), CORIOLUS PROPERTIES S.A. (to be renamed CORIOLUS PROPERTIES Sàrl), a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L - 1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109 845 (CORIOLUS), PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES, Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119 750 (ROSSINI PROPERTIES) and ROSSINI REAL ESTATE, Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119 749 (ROSSINI REAL ESTATE) (the PENGANA ASSETS).

Such contribution in kind of the PENGANA ASSETS to the Company is made simultaneously with the contribution by PENGANA of assets and liabilities to MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES and ROSSINI REAL ESTATE, in exchange for an issue of new shares of MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES and ROSSINI REAL ESTATE at the occasion of an extraordinary general meeting of the shareholders of MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES and ROSSINI REAL ESTATE

respectively, it being understood that the contributions made by PENGANA to the Company and to MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES and ROSSINI REAL ESTATE constitute simultaneous contributions of all the assets and liabilities of PENGANA.

For the avoidance of any doubt, the contribution in cash by PENGANA SECS to the Company referred to above is made simultaneously with the contribution by PENGANA to the Company of the PENGANA ASSETS.

The extraordinary general meetings of the shareholders of MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES and ROSSINI REAL ESTATE are deemed to be held simultaneously to the present Meeting before the undersigned notary.

The contribution in kind of the PENGANA ASSETS to the Company, in an aggregate amount of EUR 1,278,529 (one million two hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-nine euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1,278,525 (one million two hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 4 (four euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the PENGANA ASSETS to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of PENGANA dated June 20, 2007 and signed for approval by the management of PENGANA, which shows that the net asset value of assets and liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 1,278,529 (one million two hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-nine euro).

It results furthermore from a certificate dated June 20, 2007, issued by the management of PENGANA that:

«1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by PENGANA to the Company are shown on the attached balance sheet as per June 20, 2007;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 1,278,529 (one million two hundred seventy-eight thousand five hundred twenty-nine euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by PENGANA and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of PENGANA.»

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 11,750 (eleven thousand seven hundred fifty euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 1,371,875 (one million three hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 54,875 (fifty-four thousand eight hundred seventy-five) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 1,360,125 (one million three hundred sixty thousand one hundred twenty-five euro) by way of the cancellation of 470 (four hundred seventy) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution of the PENGANA ASSETS.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease in capital, as follows:

PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) Sàrl . . . . .	51,141 shares
PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP, SECS . . . . .	3,264 shares
Total: . . . . .	<u>54,405 shares</u>

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital of the Company is set at EUR 1,360,125 (one million three hundred sixty thousand one hundred twenty-five euro) represented by 54,405 (fifty-four thousand four hundred five) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.»

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves (i) to set the date of the closing of the Company's financial year on June 30 of each year and as a result to close the current financial year of the Company, having started on January 1, 2007, on June 30, 2007 and (ii) to amend article 16 of the Articles accordingly.

As a consequence, article 16 of the Articles will henceforth have the following wording:

« **Art. 16.** The Company's financial year begins on July 1 each year and ends on June 30 of the following year.»

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 17.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the manager, or as the case may be, the board of managers of the Company must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.»

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to amend article 19 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The single associate, or as the case may be, the general meeting of associates has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by manager or the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single associate or by the general meeting of associates within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the associate(s) must refund the excess to the Company.»

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 4,200 Euros.

*Capital Duty exemption*

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) to another company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) and transferring simultaneously its remaining assets and liabilities to other companies incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingtième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 16.00 heures.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de CRYSTAL CAR PROPERTIES, Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 613 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° - 1007 du 23 mai 2006.

Ont comparu:

1) PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 676, détenteur de 470 (quatre cent soixante-dix) parts sociales dans le capital social de la Société,

représentée par M. Richard Desgropes, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007,

2) PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP, SECS, une société en commandite simple, constituée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 185, détenteur de 30 (trente) parts sociales dans le capital social de la Société

représentée par M. Richard Desgropes, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007,

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.359.375 (un million trois cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 1.371.875 (un million trois cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euros), par l'émission de 54.375 (cinquante-quatre mille trois cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus, étant entendu qu'un montant de EUR 762 (sept cent soixante-deux euros) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 11.750 (onze mille sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 1.371.875 (un million trois cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 54.875 (cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 1.360.125 (un million trois cent soixante mille cent vingt-cinq euros) par l'annulation de 470 (quatre cent soixante-dix) parts sociales détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport effectué par PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) Sàrl de tous ses actifs et passifs;

5. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation et la réduction du capital social adoptées aux points 2. et 4. ci-dessus;

6. Modification de l'article 16 des Statuts, de sorte que l'exercice social de la Société se termine le 30 juin de chaque année et par conséquent l'exercice social en cours de la Société, ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007, se terminera le 30 juin 2007;

7. Modification de l'article 17 des Statuts;

8. Modification de l'article 19 des Statuts;

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société;

10. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.359.375 (un million trois cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) de sorte de porter le capital social

de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 1.371.875 (un million trois cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euros), par l'émission de 54.375 (cinquante-quatre mille trois cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription et libération*

PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP, SECS, représentée comme indiqué ci-dessus, (PENGANA SECS) déclare souscrire 3.234 (trois mille deux cent trente-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et de libérer ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 81.608 (quatre vingt un mille six cent huit euros) documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 80.850 (quatre-vingt mille huit cent cinquante euros) est à affecter au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de EUR 758 (sept cent cinquante-huit euros) est à affecter à la réserve prime d'émission de la Société.

Le montant de EUR 81.608 (quatre-vingt-un mille six cent huit euros) est de suite à la libre disposition de la Société, preuve a été donnée au notaire instrumentant.

PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) Sàrl, représentée comme indiqué ci-dessus, (PENGANA), déclare souscrire 51.141 (cinquante et un mille cent quarante et un) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société, et de libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs, sauf les actifs apportés à MARTYN PROPERTIES S.A. (qui sera renommée MARTYN PROPERTIES Sàrl), une société anonyme organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 858 (MARTYN), RIVER PROPERTIES SA (qui sera renommée RIVER PROPERTIES Sàrl), une société anonyme organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 143 (RIVER), CORIOLUS PROPERTIES S.A. (qui sera renommée CORIOLUS PROPERTIES Sàrl), une société anonyme organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 845 (CORIOLUS), PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES, Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119 750 (ROSSINI PROPERTIES) et ROSSINI REAL ESTATE, Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119 749 (ROSSINI REAL ESTATE) (les Actifs PENGANA).

Ledit apport en nature des Actifs PENGANA à la Société est effectué simultanément avec l'apport par PENGANA des actifs et passifs à MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE, en échange de l'émission de nouvelles parts sociales (actions) de MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (associés) de MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE respectivement, étant entendu que les apports effectués par PENGANA à la Société ainsi qu'à MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE constituent des apports simultanés de tous les actifs et passifs de PENGANA.

Pour éviter le moindre doute, l'apport en numéraire de PENGANA SECS à la Société désigné ci-dessus est effectué simultanément avec l'apport des Actifs PENGANA par PENGANA à la Société.

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires (associés) de MARTYN, RIVER, CORIOLUS, PENGANA SECS, ROSSINI PROPERTIES et ROSSINI REAL ESTATE sont considérées comme tenues simultanément à la présente Assemblée devant le notaire instrumentant.

L'apport en nature des Actifs PENGANA à la Société d'un montant total de EUR 1.278.529 (un million deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-neuf euros) sera affecté comme suit:

(i) un montant de EUR 1.278.525 (un million deux cent soixante dix-huit mille cinq cent vingt-cinq euros) sera affecté au compte capital social de la Société; et

(ii) un montant de EUR 4 (quatre euros) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs PENGANA à la Société est documentée par, entre autres, un bilan de PENGANA daté du 20 juin 2007 et signé pour approbation par la gérance de PENGANA, qui indique que la valeur nette des actifs et passifs apportés à la Société est d'au moins EUR 1.278.529 (un million deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-neuf euros).

Il résulte par ailleurs d'un certificat en date du 20 juin 2007 émis par la gérance de PENGANA que:

«1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par PENGANA à la Société sont indiqués sur le bilan ci-joint à la date du 20 juin 2007;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société d'après le bilan annexé est évaluée au moins à EUR 1.278.529 (un million deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt-neuf euros) et depuis la date du bilan aucune modification matérielle n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport effectué à la Société;

3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par PENGANA et ne sont soumis à aucune restriction ou ne sont grevés d'aucun gage ou lien limitant leur cession ou réduisant leur valeur;

4. toutes les formalités de cession pour le transfert de la propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de PENGANA.»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 11.750 (onze mille sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 1.371.875 (un million trois cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 54.875 (cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 1.360.125 (un million trois cent soixante mille cent vingt-cinq euros) par l'annulation de 470 (quatre cent soixante-dix) parts sociales détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport des Actifs PENGANA.

L'Assemblée décide d'enregistrer l'actionnariat dans la Société, en conséquence de l'augmentation et de la réduction de capital, de la manière suivante:

PENGANA Credo Property (Luxembourg) Sàrl: .....	51.141 parts sociales
PENGANA Credo Property (Luxembourg) Partnership, S.E.C.S. ....	3.264 parts sociales
Total: .....	54.405 parts sociales

#### Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.360.125 (un million trois cent soixante mille cent vingt-cinq euros) représenté par 54.405 (cinquante-quatre mille quatre cent cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide (i) de fixer la date de clôture de l'exercice social de la Société au 30 juin de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social courant, ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007, au 30 juin 2007 et (ii) de modifier l'article 16 des Statuts en conséquence.

Ainsi, l'article 16 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et s'achève le 30 juin de l'année suivante.»

#### Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.»

#### Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Les bénéfices bruts de la Société indiqués dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et dépenses représentent le bénéfice net. Un montant de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués aux conditions suivantes:

(i) Un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) Cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes dividendes est adoptée par l'associé ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date de cet état des comptes intermédiaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte le capital de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes versés sont supérieurs aux bénéfices distribuables à la clôture de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.»

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 4.200 euros.

#### *Exonération du droit d'apport*

Etant donné que l'apport en nature se compose de tous les actifs et passifs d'une société constituée dans l'Union Européenne (c à d. le Grand-Duché de Luxembourg) à une autre société constituée dans l'Union Européenne (c à d. le Grand-Duché de Luxembourg), et cédant simultanément le reste de son actif et passif à d'autres sociétés constituées dans l'Union Européenne (c à d. le Grand-Duché de Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Desgropes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, Relation: LAC/2007/14532. — Reçu 816,08 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138380/211/432.

(070160466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

### **Pamiju s.c.i., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 219, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 3.740.

#### STATUTS

Se sont réunis à Munsbach, le 17 septembre 2007

1. Monsieur Lacour Patrick, gérant, né le 21 août 1965 à Luxembourg, demeurant à L-5366 Munsbach, 219, rue Principale,

2. Madame Lacour-Steffen Mireille, employée privée, née le 17 juillet 1967 à Luxembourg, demeurant à L-5366 Munsbach, 219, rue Principale,

lesquels déclarent vouloir constituer entre eux une société civile immobilière comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société pourra emprunter avec ou sans garanties ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La dénomination de la société est PAMIJU s.c.i.



**Art. 4.** Le siège social est établi à Munsbach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR), divisé en cinquante (50) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1. M. Lacour Patrick, gérant, né le 21 août 1965 à Luxembourg, demeurant à L-5366 Munsbach, 219, rue Principale,	25
vingt-cinq parts . . . . .	
à 2. Mme Lacour-Steffen Mireille, employée privée, née le 17 juillet 1967 à Luxembourg, demeurant à L-5366	
Munbach, 219, rue Principale, vingt-cinq parts . . . . .	25
Total: cinquante part sociales . . . . .	50

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libéré sur demande d'un gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports. Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- les droits sociaux dans leur ensemble;
- les droits de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- le droit aux dividendes;
- le droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts en cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés survivants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité des tous les associés.

**Art. 11.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard de tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 14.** Les engagements des associés à l'égard de tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportés par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

**Art. 15.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à un droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

**Art. 16.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

P. Lacour / M. Lacour-Steffen.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés aux fonctions de gérant:

- Monsieur Lacour Patrick, gérant, né le 21 août 1965 à Luxembourg, demeurant à L-5366 Munsbach, 219, rue Principale,
- Madame Lacour-Steffen Mireille, employée privée, née le 17 juillet 1967 à Luxembourg, demeurant à L-5366 Munsbach, 219, rue Principale,

La société se trouve valablement engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe de deux gérants tant pour les actes d'administration que pour les actes de disposition.

2. Le siège social est établi à L-5366 Munsbach, 219, rue Principale.

Fait et passé à Munsbach, le 17 septembre 2007.

P. Lacour / M. Lacour-Steffen.

Référence de publication: 2007110003/8118/93.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06419. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

**McPherson Madden & Cie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.419.

Concerne: Démission

Par la présente, veuillez prendre acte de notre démission en tant que Gérant de la société susmentionnée avec effet immédiat.

Lundi, le 12 novembre 2007.

P. Van der Westhuizen

Gérant

Référence de publication: 2007137278/2249/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Ernst & Young, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 47.771.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires de la Société datée du 9 juillet 2007, que les personnes suivantes pourront à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007, sauf stipulations contraires des statuts, sous leur signature engager valablement la Société:

1. Opérations bancaires.

Jusqu'à cinq mille Euro (EUR 5.000,-) par opération

Signature individuelle de

- Pascal Finet

- Sandrine Houdmont

Jusqu'à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) par opération

Signature individuelle de

- Jean-Marie Gischer

- John Hames

- Daniel Meis
- Jean-Michel Pacaud
- Raymond Schadeck
- Werner Weynand

Au-delà de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) par opération

Signature conjointe de deux personnes:

- Jean-Marie Gischer
- John Hames
- Daniel Meis
- Jean-Michel Pacaud
- Raymond Schadeck
- Werner Weynand

2. Pour les actes et documents professionnels notamment les avis professionnels en conformité avec la loi, ainsi que les contrats d'engagement et de résiliation des employés de la Société (autres que les actionnaires employés), par signature individuelle de

- Thierry Bertrand
- Pascal Deisges
- Bruno Di Bartolomeo
- Nadia Faber
- Michael Ferguson
- Jean-Marie Gischer
- Christophe Haas
- Michael Hornsby
- Alain Kinsch
- Olivier Lemaire
- Bernard Lhoest
- Daniel Meis
- Kerry Jane Nichol
- Isabelle Nicks
- Jean-Michel Pacaud
- Raymond Schadeck
- Sylvie Testa
- Jeannot Weyer
- Werner Weynand
- Christophe Wintgens

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERNST & YOUNG

Signature

Référence de publication: 2007110165/556/59.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04534. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

---

**Eikon Mezzanine Invest IV Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.063.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007*

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

- La démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur de catégorie B, est acceptée avec effet immédiat.

- FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme  
EIKON MEZZANINE INVEST IV HOLDING S.A.  
J.-R. Bartolini / J. Baxter  
Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting  
held in Luxembourg on October 19th, 2007*

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.

- The resignation of the Director of B category, LUX BUSINESS MANAGEMENT Sarl, Société à Responsabilité Limitée, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.

- The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.

- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.

- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.

- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy  
EIKON MEZZANINE INVEST IV HOLDING S.A.  
J.-R. Bartolini / J. Baxter  
Director of B category / Director of A category

Référence de publication: 2007137376/795/49.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04107. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Paypal Holdings S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

*Déclaration concernant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2007*

La soussignée, Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, déclare rectifier l'acte reçu par son ministère en date du 25 juin 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2007, LAC / 2007 / 15354, en ce sens que Monsieur Christian Maurin, nommé en tant que membre du conseil de surveillance de la société PayPal (EUROPE) S.à r.l. et CIE, S.C.A., est né à Saïgon (Vietnam) le 6 août 1947 et non en France comme indiqué erronément dans l'acte précité.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 août 2007.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007111975/7241/18.

(070127709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

**Magnetar Capital Fund Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 190.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.923.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of MAGNETAR CAPITAL FUND LUXEMBOURG II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000.-, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 124.923 (the «Company»), constituted by a deed of the undersigned notary, on January 8, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 858 of May 11, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 11, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

MAGNETAR CAPITAL MASTER FUND, Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Monetary Authority, (the «Sole Shareholder»);

here represented by Annick Braquet, jurist, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the company up to an amount of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000.- to USD 190,000.- by the issue of 3,300 new shares of the company with a nominal value of USD 50.- each;
2. Subscription, intervention and payment of all the 3,300 new shares of the company with a nominal value of USD 50.- each by a contribution in cash;
3. Subsequent amendment of article 6 of the company's articles of association in order to reflect the increase of capital;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 190,000.- (one hundred ninety thousand United States Dollars) by the issue of 3,300 (three thousand three hundred) new shares of the Company with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, fully paid up by a contribution in cash.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription to the increase of the share capital of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars) by a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars), by subscribing to all the 3,300 (three thousand three hundred) new shares of the Company, the whole being fully paid up by a contribution in cash.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 190,000.- (one hundred ninety thousand United States Dollars) divided into 3,800 (three thousand eight hundred) shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.»

### *Estimate of costs*

For the purpose of the registration, the amount of USD 165,000.- (one hundred sixty-five thousand United States Dollars) is valued at EUR 114,072.42 (one hundred and fourteen thousand seventy-two euro forty-two cents).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.- (three thousand euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée MAGNETAR CAPITAL FUND LUXEMBOURG II, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 25.000.-, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.923 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 858 du 11 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

MAGNETAR CAPITAL MASTER FUND, Ltd, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïman, enregistrée auprès de Cayman Monetary Authority (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Annick Braquet, juriste, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

### *Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de USD 165.000.- (cent soixante-cinq mille) pour le porter de son montant actuel de USD 25.000.- à USD 190.000.- par l'émission de 3.300 nouvelles parts de la société d'une valeur nominale de USD 50,- chacune;

2. Souscription, intervention et émission de 3.300 nouvelles parts de la société d'une valeur nominale de USD 50,- chacune, par un apport en nature d'actions;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société en vue de refléter l'augmentation de capital;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé existant, les résolutions suivantes ont été prises:

### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 165.000.- (cent soixante-cinq mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de USD 25.000.- (vingt-cinq mille Dollars Américains) à USD 190.000.- (cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains) par l'émission de 3.300 (trois mille trois cents) nouvelles

parts de la société d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante Dollars Américains) chacune, entièrement libérées par un apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de USD 165.000,- (cent soixante-cinq mille Dollars Américains) par apport en numéraire. La liste des souscripteurs et le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux a été soumise au notaire.

*Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de USD 165.000,- (cent soixante-cinq mille Dollars Américains), en souscrivant à l'ensemble des 3.300 (trois mille trois cents) nouvelles parts sociales de la société, le tout étant entièrement libéré par un apport en numéraire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 190.000,- (cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains), divisé en 3.800 (trois mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante Dollars Américains) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 165.000,- (cent soixante-cinq mille Dollars Américains) est évalué à EUR 114.072,42 (cent quatorze mille soixante-douze euros quarante-deux centimes).

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 3.000,- (trois mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007. Relation: LAC/2007/34513. — Reçu 1.140,72 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007137667/242/144.

(070159750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

**Oak Finco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 480.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.971.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la Société en date du 22 octobre 2007*

1 En date du 22 octobre 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Vincent Fesquet de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 22 octobre 2007;

- d'accepter la démission de Monsieur Brian Schwartz de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 22 octobre 2007.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Daniel Adam

- Monsieur Jack M. Feder

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

OAK FINCO

Signature

Référence de publication: 2007136429/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Fortis L Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.137.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2007*

Monsieur Carlo Lessel a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L CAPITAL

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136430/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**SABIC Innovative Plastics International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.697.

L'associé unique de la Société, la société GENERAL ELECTRIC PLASTICS B.V. ayant son siège social à Plasticlaan 1, 4612 PX Bergen op Zoom, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce de Breda (Pays-Bas) sous le numéro 20079272, est désormais dénommée SABIC INNOVATIVE PLASTICS B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137297/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04333C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Proxima Capital Investment, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.214.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49336 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007136997/211/11.

(070159303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---